

SAUVONS LA FORET VALBONNAISE

La lettre aux adhérents et donateurs

- 13 -



4 avril 2018

Rappel agendas : Assemblée Générale annuelle, vend 8 juin, fin d'après-midi
(convocation et horaire transmis ultérieurement)

23 mars - Facebook



Sauvons La FORET Valbonnaise

23 mars, 13:05 · 🌐

...

Comment la mairie de Valbonne a essayé de nier depuis plusieurs années la réalité du corridor des Bourelles !

Corridor Écologique - connexion entre espaces naturels permettant le déplacement des espèces entre réservoirs de bio-diversité.

La Municipalité de Valbonne a essayé à plusieurs reprises d'évacuer l'existence du corridor écologique des Bourelles pourtant inscrit au SCOT afin d'imposer ses projets :

* 2012 : dans le rapport de présentation du projet de révision du Plan local d'Urbanisme de 2012, la mairie indique : « la coulée verte entre le lycée et les habitations situées plus à l'est d'une largeur d'environ 100 mètres .. ne laisse que peu de possibilité de passage pour la faune ... Ce couloir écologique n'est pas considéré comme fonctionnel » Le commissaire enquêteur a réfuté cette assertion en indiquant que « l'argumentation qui considère que ce corridor écologique n'est pas considéré comme fonctionnel n'est pas convaincant »

* 2016 : Le 6 juillet 2016 la mairie veut éviter une étude d'impact environnemental et dépose un dossier de demande de dispense d'étude auprès de la préfecture. Alors que le site se situe sur un corridor écologique inscrit au SCOT, la mairie répond notamment « non » à la question « le projet est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ». Elle obtient ainsi une dispense d'étude d'impact environnemental sur la base d'affirmations erronées !

* 2017 : Dans l'analyse des incidences environnementales de son dossier de mise en compatibilité du PLU de janvier 2017 en vue de l'enquête publique ,la mairie écrit que « le rôle de corridor écologique n'est pas avéré » et que « cette continuité naturelle, aujourd'hui fragmentée, n'est donc pas fonctionnelle ».la mairie procède à des défrichements intensifs sur la zone et fragilise ainsi le corridor écologique. La préfecture impose cependant à la mairie de Valbonne un pré diagnostic environnemental sur les espèces protégées du corridor à la suite des plaintes de l'association SLFV.

* 2018 : Ce pré diagnostic réalisé par des experts environnementaux indépendants rejoignant les analyses précédentes de naturalistes conclut que « le rôle du site en termes de continuités écologiques est évalué comme fort et important ». Il est indiqué que « le rôle fonctionnel de corridor écologique aux Bourelles semble toujours dynamique et notamment au niveau de la partie est du site. Ce rôle est d'autant plus important que ce corridor représente l'un des derniers passages possibles pour les espèces entre deux massifs boisés importants (ex le petit rhinolophe) »

Les méthodes utilisées par la municipalité pour arriver à ses fins sont immorales et scandaleuses et ne l'empêchent pas de tenir par ailleurs un discours officiel « écolo » !

Soutenez l'action de l'association SLFV pour lutter contre ces pratiques en cotisant sur slfv.org



 J'aime

 Commenter

 Partager



Sauvons La FORET Valbonnaise a ajouté 3 photos.



18 mars, 16:51 · 🌐

**PLUIES TORRENTIELLES - PAS DE PLAN INONDATIONS A VALBONNE !
FAUT-IL ATTENDRE UNE NOUVELLE CATASTROPHE POUR AVOIR UN
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION A VALBONNE ?**

Pas de PPRI : Depuis 2013 la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis prévoit l'élaboration ou la révision des PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) pour les communes du bassin versant de la Brague. (PAPI 2). La plupart des communes traversées par des cours d'eau comme la Brague, la Siagne ou le Loup tirent les conséquences des épisodes cévenoles de forte pluie, notamment la catastrophe d'octobre 2015, en révisant ou en élaborant un PPRI . Ce n'est pas le cas de Valbonne où on attend toujours l'élaboration d'un PPRI pour définir des mesures concrètes sur la commune ! A ce jour Valbonne n'en a toujours pas lancé!

Des risques accrus : Valbonne se situe au confluent de nombreux cours d'eau (Brague, Bouillide, aval du Loup) et a participé aux ruissellements meurtriers en amont de Biot d'octobre 2015. Les habitants constatent une multiplication de torrents d'eau dans certains secteurs et des zones d'habitation ont déjà fait l'objet d'inondations. L'école maternelle du Haut Sartoux a eu par exemple jusqu'à un mètre d'eau dans son dortoir, un samedi d'octobre 2015, quand aucun enfant ou personnel ne s'y trouvaient ... Il faut attendre 2018 pour avoir des travaux de prévention dans le secteur ! Les gros projets de construction de la mairie sur des espaces forestiers, les défrichements et l'artificialisation des sols risquent de dégrader davantage la situation. Une prise de conscience de la municipalité est urgente quand on constate sur le site internet de la mairie que les risques inondations sont « mineurs » !

Les questions qui se posent :

-Quand la mairie se décidera-t-elle à élaborer un PPRI ? Quel partenariat avec les communes avoisinantes, notamment Biot, pour éviter les ruissellements ? Quelles mesures pour arrêter les déforestations et l'artificialisation des terres en cours ? quelles adaptations aux épisodes cévenoles ?

L'association SLFV demande à la mairie :

- l'élaboration d'un PPRI, pour respecter les consignes de l'Etat qui demandent notamment aux communes de « délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement » (document préfectoral d'octobre 2016)

- la suspension de tout projet nécessitant une déforestation supplémentaire, comme aux Bourelles où la déforestation partielle amorcée et la création du chemin périmétral génèrent déjà un ruissellement impressionnant (voir photos)
- la publication d'une carte détaillée des zones régulièrement inondées sur la commune

Va-t-on toujours attendre les conséquences des inondations pour agir ?

Soutenez l'action de l'association Sauvons-La-Forêt-Valbonnaise en cotisant sur slfv.org



6225441